



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 87269

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la mise au cœur de l'université de l'excellence et de la réussite. L'Institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, de « mettre en place des procédures d'évaluation régulières et transparentes des enseignants-chercheurs, qui incitent à l'adoption de bonnes pratiques, dans le respect de règles déontologiques claires, comme cela se fait couramment dans certains pays étrangers ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ces propositions.

Texte de la réponse

L'article 7-1 du décret no 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, avait prévu de mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs qui devaient établir, au moins tous les quatre ans, et à chaque demande de promotion, un rapport mentionnant l'ensemble de leurs activités. Ce dispositif a fait l'objet d'une forte contestation de la part de la communauté universitaire et n'a jamais été mis en œuvre si ce n'est par une expérimentation, sur la base du volontariat. Une modification du décret précité a prévu l'établissement d'un rapport tous les cinq ans (au lieu de quatre) et l'article 18-1 du même décret mentionne que ce rapport sert de base au suivi de carrière de l'enseignant-chercheur, réalisé par la section dont il relève. Ce suivi de carrière a pour finalité l'accompagnement professionnel des enseignants-chercheurs. Il est en phase d'expérimentation auprès de six sections en 2015. Cette expérimentation donnera lieu à un bilan avant la généralisation progressive auprès de toutes les sections dont les membres ont été renouvelés à la fin de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87269

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6277

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3771